



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Premier boisement de terres agricoles, sises communes de Rânes, Joué-du-Plain, Saint-Brice-sous-Rânes et Tanques (61)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

LEROY

Prénom(s)

Michel

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☐ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° c)	Premiers boisements d'une superficie totale supérieure à 0,5 ha.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Actuellement en prairies naturelles, le projet vise à boiser ces terres à partir de trois dispositifs de plantations distincts :

- 1 - Plantation mélangée de chêne sessile, alisier et merisier
-> mélange sur la ligne : 4 chênes sessiles 1 alisier 4 chênes sessiles 1 merisier
- 2 - Plantation mélangée de chêne pédonculé et hêtre
-> mélange sur la ligne : 4 chênes pédonculé 1 hêtre
- 3 - Plantation mélangée de chêne sessile et Douglas
-> mélange sur la ligne : 4 chênes sessiles 1 douglas

Ces différents dispositifs de plantation ont été réfléchis et travaillés avec la participation du CNPF et du CPIE des Collines Normandes préalablement au dépôt de la présente demande.

Le présent projet porte sur trois îlots distincts, pour une surface totale de 10 ha 65 a 81 ca.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont principalement liés à la motivation du propriétaire de fixer du carbone et d'améliorer la rôle des forêts dans la régulation du changement climatique. En outre, à terme, le projet permettra de jouer pleinement son rôle de corridor écologique entre les deux massifs boisés situés de part et d'autre des parcelles concernées (à Saint Brice sous Rânes notamment). Enfin, à force de suivi, l'objectif sur le long terme sera également de produire du bois d'œuvre de la meilleure qualité possible, tout en veillant à travailler sur une sylviculture douce, mélangée, à couvert continu.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les espaces prévus pour la plantation figurent en annexe de la présente demande.

Les principales essences retenues pour être implantées sont les suivantes, en conformité avec l'arrêté en vigueur portant sur les listes d'espèces et des matériels forestiers de reproduction de Normandie, du 10 mai 2021 ;

- Chêne sessile : QPE103 ou QPE106
- Chêne pédonculé : QRO100 ou QRO301
- Alisier : STO901
- Merisier : Clones Ameline, Boutonne et/ou Parnasse
- Hêtre : FSY101
- Douglas (PME-VG-001 (Darrington) ou PME-VG-002 (la Luzette))

Pour chacun des dispositifs, la densité de plantation sera de 1 430 plants/ha, avec un espacement de 3.5m entre les lignes, et 2m sur la ligne. Le panachage des essences sera conduit comme suit :

- Dispositif n°1 : 4 chênes sessiles 1 alisier 4 chênes sessiles 1 merisier
- Dispositif n°2 : 4 chênes pédonculé 1 hêtre
- Dispositif n°3 : 4 chênes sessiles 1 douglas

Les travaux de préparation du sol (sur la ligne, à l'aide d'une dent de sous-solage) seront réalisés après la 15 août, en dehors de la période de nidification des oiseaux, en même temps que l'entretien des haies qui sera réalisé à partir d'un lamier à disque pour les tailler à l'aplomb des clôtures. Les haies et arbres champêtres se trouvant au cœur du projet seront maintenus, conscient de leur intérêt écologique et paysager. La plantation sera réalisée à l'automne/hiver.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois la plantation réalisée, les entretiens seront réalisés de façon manuelle, une fois par an sur les cinq premières années, et seront réalisés en fin d'été en dehors de la période de nidification.

Le projet ayant vocation à implanter une forêt, celle-ci sera régulièrement gérée et nécessitera des éclaircies sélectives à partir de 25 ans, avec une rotation entre les éclaircies de l'ordre de 8 à 10 ans suivant la dynamique de croissance des essences implantées.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un document de gestion durable de type CBPS + ou Plan Simple de gestion volontaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie estimée (commune de Saint Brice sous Rânes et Joué du Plain)	7 ha 37 a 76 ca
Superficie estimée (commune de Rânes)	1 ha 92 a 70 ca
Superficie estimée (commune de Tanques)	1 ha 35 a 35 ca

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " N Lat. : ° , " W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Les parcelles concernées sont situées dans les communes suivantes : RÂNES (lieu-dit "Les Bois Rult"), SAINT BRICE SOUS RANES (lieu-dit "Les Champs Lapins") et TANQUES (lieu-dit "Le Conet")

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document en vigueur pour l'ensemble des parcelles est celui du PLUi de la communauté de communes des Courbes de l'Orne, zone N (ilôt 1) et zone A (ilôts 2,3). Notice explicative en annexe.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF 250002602 type II- Massif forestier d'Ecouves et de ses Marges (ilôt 3)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Régional Normandie Maine

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	A partir de la cartographie évaluant la prédisposition des milieux à réunir les caractéristiques d'une zone humide, l'îlot n°1 se trouve dans l'emprise d'un milieu faiblement à moyennement prédisposé à la présence d'une zone humide. Ceci étant, aucun élément factuel sur le terrain ne laisse entrevoir la présence d'une telle zone.(cf. compte rendu du CNPF en annexe).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	FR2500099 - HAUTE VALLÉE DE L'ORNE ET AFFLUENTS L'îlot 1 est situé pour une grande partie en zone Natura 2000. La visite de terrain, conduite en collaboration avec le CPIE de Collines Normandes et le CNPF a conclu que le projet n'était pas de nature à perturber le bon fonctionnement des habitats situés en aval du projet. En parallèle de la présente demande, une pré-évaluation d'incidence a été adressée au service compétent.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Purification de l'air et de l'eau.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Dans la mesure ou l'ensemble des linéaires de haie, ainsi que tous les arbres représentant des dendromicrohabitats seront maintenus, le projet n'est pas de nature à porter atteinte à la biodiversité existante.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'a pas d'incidence sur un habitat naturel d'intérêt européen ou d'habitat d'espèce d'intérêt européen. Les parcelles concernées ne présentent pas d'enjeu de conservation au regard du DOCOB. Le projet ne remet pas en cause les fonctionnalités du réseau Natura 2000 local ni ne porte atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Il ne présente donc aucune incidence directe, indirecte, permanente ou temporaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Conversion de terres agricoles vers des boisements.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
Émissions				

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Passage de l'agriculture à la sylviculture.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Eu égard à l'ensemble des éléments énoncés dans le présent formulaire et de ses annexes, nous estimons que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale. Si le boisement occasionnera à terme une modification sensible de la biodiversité en place, cette modification sera progressive et ne fera qu'accroître la qualité de l'écosystème environnant compte tenu du rôle de corridor écologique qu'il jouera.

Au regard des exigences imposées par le site Natura 2000, le présent projet ne remet pas en cause les fonctionnalités de celui-ci puisqu'il ne porte pas atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, la présence d'habitat et d'espèce d'intérêt communautaire n'étant pas attestée. Il ne présente donc aucune incidence directe, indirecte, permanente ou temporaire. Enfin, ce boisement jouera un rôle dans la filtration et la purification de l'eau, dans le stockage du carbone, et limitera l'érosion des sols.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Pré-évaluation d'incidence Natura 2000	☒
2	Notice explicative	☒
3	Synthèse parcellaire	☒
4	Compte rendu du CNPF à l'issue de la visite de terrain	☒
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LEROY

Prénom Michel

Qualité du signataire	propriétaire
-----------------------	--------------

À RÂNES

Fait le 08-01-2024 /

DocuSigned by:
Michel LEROY
1B2BF21B1237488...

Signature du (des) demandeur(s)